

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1.

Débitrice: **E.I.T.S. SÀRL**, Avenue du Bois-de-la-Chapelle 93,
1213 Onex
2.

Déclaration de faillite: 02.11.2017
3.

Suspension de faillite: 22.03.2018
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.05.2018
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Pour tout renseignement:
Groupe 5 + 41 22 3888905
F20171573

Office des faillites

1208 Genève

04194683